



www.horizonsantetravail.fr



contact@horizonsantetravail.fr

NOTRE ÉQUIPE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS

Édito

Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} juillet 2014, le SIST*association horizon santé voit le jour. Il s'inscrit dans une logique historique évolutive.

- En 1945, la médecine du travail instaure la surveillance médicale « aux travailleurs »,
- En 1967, la surveillance et la prévention s'étendent à tous les actifs,
- En 2011, les équipes de santé au travail naissent et s'organisent avec et autour du médecin du travail.

Association Horizon santé travail réunit 4 pôles de santé au travail (ABSIST, METRA 92, SMIROP, SERSIMT) et s'étend sur le Nord-ouest parisien et Paris intra-muros.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de santé, de bien-être au travail, notre association s'appuie sur 70 médecins en binôme avec leur secrétaire et des équipes pluridisciplinaires (infirmières, ergonomes, psychologues du travail, conseillères de prévention, assistantes de santé au travail, assistantes sociales...).

Ce 1^{er} éditorial et les suivants sont autant de rendez-vous qui ont pour objectif de vous faire découvrir nos savoir faire. Toutes nos compétences seront mises à votre disposition pour améliorer la santé au travail sur vos lieux d'exercice.

Découvrez notre logotype porteur de nos valeurs. Appréciez nos actions sur le terrain, utilisez nos supports, pensés pour vous, venez nous solliciter sur les problématiques de santé en milieu professionnel.

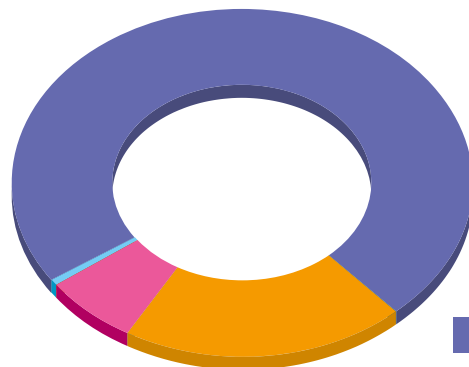
Partenaires et experts de la santé dans votre entreprise, nous sommes vos alliés du quotidien.

**Thierry Tron LOZAI et les membres
du conseil d'administration**

Horizon Santé Travail, Qui sommes-nous ?

180 acteurs de la santé du nord-ouest parisien, partenaires au quotidien de **9000 entreprises** et de **180 000 salariés**.

Répartition par tailles d'entreprises



TPE : 73%

PME : 20%

Grandes entreprises : 6,5%

Très grands comptes : 0,5%

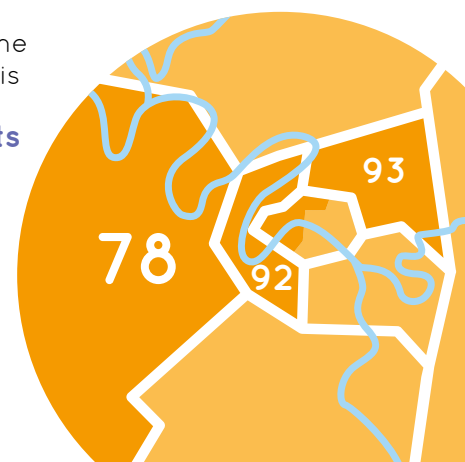
Notre zone d'intervention

Départements

- 78 - Yvelines
- 92 - Hauts-de-Seine
- 93 - Seine-St-Denis

Arrondissements parisiens

- 7^e
- 8^e
- 15^e
- 16^e
- 17^e



La PROXIMITÉ et les SAVOIR-FAIRE de nos équipes sont au service de VOTRE PERFORMANCE !

Témoignages extraits de notre quotidien...

DISPONIBILITÉ, RÉACTIVITÉ

« Lundi, 16 h, un événement traumatique - intervention des pompiers suite à un accident avec une fracture ouverte - s'est déroulé sur le lieu de travail d'une entreprise prestataire de services. La direction nous a alertés et dès mardi matin, en accord avec **le médecin du travail, l'infirmier, la psychologue du travail et l'ergonome** ont mis en place une **cellule d'écoute psychologique** jusqu'à la fin de la semaine, sur le lieu de l'événement, au siège de la société. »

« Gérante d'un salon de coiffure, mon expert-comptable m'avait alertée sur la mise à jour de ma fiche entreprise. Le **médecin du travail** m'a adressé **l'Assistante des Services de Santé au Travail** pour faire le **relevé des risques professionnels**. Elle m'a donné toutes les informations utiles sur la réforme, l'équipe pluridisciplinaire et les prestations de l'association Horizon Santé Travail. Enfin, constatant mes difficultés à gérer mon DUER*, **le technicien de prévention** m'a aidé à le finaliser. Grâce à cette coordination des équipes, je suis à jour dans mes obligations sociales et de prévention... Merci pour tous ces **conseils**, qui contribuent à la bonne marche de mon entreprise ! »

ÉLABORATION FICHE ENTREPRISE

« Je suis le gérant d'une société d'hôtellerie. Mes salariées utilisent des produits chimiques dans les services d'étages. Une **conseillère en prévention** de l'association Horizon Santé Travail, envoyée par notre **médecin du travail**, a **évalué nos risques et analysé le risque chimique**.

Grâce à elle, nous avons bénéficié de conseils généraux de prévention utiles au quotidien et des recommandations précieuses pour l'utilisation des produits. »

ÉVALUATION, PRÉVENTION

« Lors d'un **entretien infirmier**, j'ai détecté des troubles auditifs chez un salarié de mon secteur médico-social... Avec l'accord du **médecin du travail**, j'ai pu réorienter cette personne vers un spécialiste ORL. Notre **assistante sociale** l'a aidée à **se faire reconnaître en qualité de travailleur handicapé**. Il a bénéficié d'aides financières permettant de palier ce handicap. »

ÉCOUTE, CONSEIL





1 Travail avec le médecin **CHEZ** Telecity

Chez Telecitygoup île-de-France (entreprise d'hébergement de data center), nous voulions aborder la problématique des **risques routiers**, à laquelle les salariés peuvent être soumis.

Pour évaluer et informer nos équipes sur ces risques, nous avons fait appel à notre service de santé et de prévention Association Horizon Santé Travail.

Grâce à ce partenariat, nous avons établi un **document alertant**, prévenant sur les accidents de trajet et les risques liés à la conduite d'un véhicule léger en région francilienne lors de nos activités professionnelles.

Une réunion de groupe en présence du médecin du travail sur un de nos sites a eu lieu en 2014 et nous avons pu à l'issue de cette rencontre, débattre, **échanger** sur les difficultés rencontrées et les erreurs à éviter pour **préserver notre santé au travail** et par extension dans notre vie quotidienne.

2 Actions **CHEZ** OPHLM

Le contexte

L'accueil de cet organisme HLM pose un réel problème. Il reçoit beaucoup de visites, de demandes de renseignements, mais la circulation du public est mal conçue et les standardistes ont du mal à se coordonner. La direction décide de demander conseil au médecin du travail pour un nouvel aménagement spatial, qui décide de déléguer un ergonome sur le sujet.

Les solutions apportées par Horizon Santé Travail

L'ergonome **réétudie les conditions d'accueil et de circulation**, et interroge les collaborateurs. Il détecte une mauvaise visibilité par le personnel d'accueil du public, une mauvaise gestion du flux, la difficulté de réaliser le travail en binôme, comme l'exige le poste.

L'ergonome établit un cahier des charges et en discute au sein d'un groupe OPHLM. L'entreprise réalise des plans qui sont discutés lors d'un second groupe de travail. Les ajustements mèneront vers la phase des travaux.

Résultats

Pour un **coût minimisé**, les conditions de travail sont améliorées. Le personnel se sent plus **sécurisé, la concentration est meilleure** et les visiteurs sont davantage orientés, dans un **cadre agréable**.

« Je dirige depuis 1995 une entreprise du bâtiment.

J'ai pu constater que la secrétaire médicale, qui était depuis longtemps binôme du médecin, est aujourd'hui une **assistante de santé au travail** à part entière. Elle a accueilli mes salariés venus en visite médicale et comme c'était la journée nationale de l'audition, ils ont eu, en plus des **fiches conseil**, des bouchons d'oreilles.

L'un de mes salariés, atteint d'une maladie évolutive qui ne lui permettait plus de rester en poste, a pu rencontrer l'assistante sociale. Elle lui a expliqué les différentes réglementations « CPAM », les démarches MDPH à faire et les aides possibles. Elle l'a éclairé sur l'avenir en évoquant la mise en invalidité, le versement d'une pension et le déroulement de sa future retraite.

Il a repris confiance et entamé des démarches constructives et rassurantes. »

LEXIQUE

***SIST** : Service Interprofessionnel de Santé au Travail.

DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques. Obligatoire dans toutes les entreprises, nos équipes pluri-disciplinaires peuvent vous aider à rédiger ce document.

ASST : Assistant(e) des Services de Santé au Travail.

MPDH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

ORIENTATION,

RECHERCHE

DES MEILLEURES SOLUTIONS

Planning des petits déjeuners d'information 2015

Atelier Document Unique	Mardi 5 mai Jeudi 4 et 30 juin 9h30 à 11h30 à Nanterre Mardi 8 septembre Mardi 1 décembre
Présentation du Document Unique et explication de la démarche d'élaboration Aides, outils et méthodes	
Risques Psycho-Sociaux (RPS)	Mardi 21 avril : matinées d'échanges RPS Mardi 16 juin : matinée d'échanges intégration RPS - DU Mardi 15 septembre : matinée d'échanges RPS Mardi 8 décembre : matinée d'échanges intégration RPS - DU
Définition des RPS, leurs conséquences et la démarche de prévention	
Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)	Mardi 7 avril Mardi 23 juin Mardi 6 octobre
Définition des TMS, leurs conséquences et la démarche de prévention Exercices pratiques, savoir identifier certains facteurs	
Addictions	Mardi 7 juillet Jeudi 8 octobre à Levallois
Définition des Addictions, leurs conséquences et les moyens à mettre en œuvre	

**9h
à 11h**
petits
déjeuners

Inscription : Par mail uniquement, à l'adresse inscription@horizonsantetravail.fr avec la date choisie et le nombre de personnes souhaitées, sous réserve de disponibilité (groupes de 10 personnes maximum).

Lieu : Les ateliers se déroulent au centre Curie à Asnières, rue Rivay à Levallois ou rue Joffre à Nanterre.

Orientations du prochain Plan Santé au Travail 2015-2019

Le conseil d'orientation sur les Conditions de Travail réuni le 27 janvier 2015 a validé les orientations du troisième Plan Santé au Travail 2015 à 2019.

Ces orientations **partagées entre l'Etat et les partenaires sociaux** affirment une approche positive du travail et la **santé comme condition de performance des entreprises**. Elles comprennent **7 axes** :

- 1 Faire de la prévention des risques une priorité**, en rupture avec une approche qui fait prévaloir la réparation (indemnisation de la maladie professionnelle, invalidité...).
- 2 Développer l'accompagnement des travailleurs et des entreprises** dans la prévention de la rupture des parcours professionnels et favoriser leur maintien en emploi.
- 3 Accompagner les entreprises** dans leur démarche « **Qualité de vie au travail** ».
- 4 Simplifier le droit** pour renforcer l'efficacité et l'effectivité des règles pour une plus grande protection des salariés, notamment dans les PME/TPE.
- 5 Prioriser certains risques** pour renouveler la prévention d'accidents et de l'usure professionnelle.
 - Chutes de hauteur et plain-pieds,
 - CMR risques chimiques mutagènes reprotoxiques,
 - Risques Psychosociaux,
 - Produits nanotechnologies (émergents),
 - Risques multifactoriels (situations de travail),
 - Pratiques addictives,
 - Maladies cardiovasculaires.
- 6 Rassembler les données de santé au travail** pour aboutir à un système d'informations plus lisibles et mises au service de l'action en matière de prévention.
- 7 Améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs** de la santé au travail pour renforcer l'efficacité de l'action publique et privée dans le domaine de la santé au travail.